



Association Bien Vivre à Villereal
45, rue St James
47210 VILLERÉAL

Villereal, le 14 mars 2021

Mail : bienvivreavillereal47@gmail.com

Site : www.bien-vivre-a-villereal.fr

Tél : 06.32.68.93.90 (Jean-Luc PATRIE, co-président)
06.79.76.16.52 (Véronique DELCAYROU-SACRÉ, co-présidente)

À Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Monsieur Jean-Noël CHAVANNE
Préfecture
Place de Verdun
47920 AGEN CEDEX 9

Objet :

- **Demande de prolongation de la consultation publique, au-delà de la fin de l'état d'urgence, afin d'avoir une possibilité de débat de la population en présentiel et demande d'audience**
- **Exposition contextuelle du ressenti et du vécu de citoyens de Villereal depuis janvier 2021**

Copies à :

- Mme le Sous-Préfet de la Circonscription de Villeneuve-sur-Lot
- M. le Député de la Circonscription de Villeneuve-sur-Lot
- Mme et M. les Sénateurs du Département de Lot-et-Garonne
- Mme la Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton du Haut-Agenais-Périgord
- M. le Maire de Villereal
- Mmes et Mrs les Maires des 13 communes de l'ancien Canton de Villereal
- Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux des 6 communes de la Consultation publique

Monsieur le Préfet,

Nous, riverains et habitants de Villereal et alentours, constitués en Association loi 1901, souhaitons vous interpeller au sujet d'un très important projet de méthaniseur (2 ha de surface, soit la surface de 4 terrains de football), avec apport initial déclaré de 90 T d'intrants par jour, dans notre commune de Villereal, projet porté par la société SAS GENESTE BIOGAZ. Nous n'avons été informés que très récemment et de façon incomplète de ce projet.

Nous nous tournons vers vous pour vous demander une prolongation de la consultation publique, au-delà de la fin de l'état d'urgence, afin d'avoir une possibilité de débat de la population, en présentiel.

En voici les raisons.

Nous constatons une faible communication d'informations qui n'a pas permis aux riverains et à toutes les personnes concernées de prendre connaissance de tous les aspects du projet et de ses conséquences au quotidien.

- **Début janvier, nous découvrons par hasard un calendrier déjà très avancé.**

Nous, riverains, avons appris par hasard, à partir de **début janvier 2021 seulement**, qu'un voisin projetait la construction et l'exploitation privée d'un méthaniseur de taille industrielle, que le Permis de Construire avait déjà été validé par la Mairie en décembre 2020 et transmis à vos services, en Préfecture. A aucun moment, les riverains n'ont été ni informés ni consultés en amont. Certains en ont été informés la semaine dernière seulement (**mars 2021**).

Nous avons découvert qu'une réunion de présentation du projet avait été organisée à Villeréal, **le 7 octobre 2020**, à destination de quelques élus, mais que tous n'ont pas été invités. Les riverains et les associations de défense de la nature (SEPANLOG par exemple) n'ont été ni invités, ni informés non plus. Cette présentation avait été organisée par le porteur de projet, la Société SAS GENESTE Biogaz, Kélia et Co'meth 47, sans autre éclairage neutre et scientifique.

- **Question de démocratie et d'information neutre :**

La mise en place « discrète » d'un projet ayant un tel impact environnemental pour les riverains et tout le village **génère de nombreuses inquiétudes**.

Les personnes qui se questionnent se heurtent de la part de la Mairie à un **refus de transmission des documents écrits officiels** avant la date du début de l'enquête publique (8 mars 2021).

Aucun autre canal que le porteur de projet n'est proposé aux habitants, pour avoir accès aux documents. Mais ce projet écrit fourni ne comporte aucun plan d'architecte, aucune étude d'impact effectuée avec neutralité, aucun plan de financement, aucune visibilité à 10 ou 20 ans, aucun contrat, aucune charte, aucun engagement signé opposable vis-à-vis des riverains et des Villeréalais.

Le bulletin de la Mairie n'expose que le point de vue du porteur de projet. Dans sa prochaine diffusion, il y sera inséré de plus la plaquette du porteur de projet, imprimée en couleur sur papier glacé.

- **Accélération des procédures administratives :**

De plus, nous avons appris qu'un arrêté préfectoral a été publié le 15 février 2021, prescrivant l'ouverture d'une consultation du public du 8 mars au 6 avril 2021, sur une demande d'enregistrement présentée par SAS GENESTE BIOGAZ concernant l'installation d'une unité de méthanisation agricole collective sur le territoire de la commune de Villeréal (47210).

Un recours a été envoyé en Préfecture le 1^{er} mars 2021, par notre Association Bien Vivre à Villeréal, pour demander le report de la consultation publique à une date où les informations et échanges en présentiel redeviendraient possibles, c'est-à-dire **à la fin de l'état d'urgence** qui interdit pour l'instant tout rassemblement en présentiel.

Toutefois, la consultation publique a été ouverte au 8 mars.

- Un conseil municipal sur « Facebook live » **sans avis scientifique complémentaire** :

Un conseil municipal diffusé en direct sur Internet le mercredi 17 mars à 20 h est à ce jour la seule réponse proposée par la mairie aux nombreuses demandes de réunion publique. Villeréal.info.fr explique que le porteur de projet y interviendra et répondra aux questions posées par écrit par les habitants.

L'Association Bien Vivre à Villeréal a donc proposé à M. le Maire, pour engager un réel débat, qu'une brève retransmission filmée soit proposée au Conseil municipal : celle-ci contenait un extrait d'une séance publique à l'Assemblée nationale, durant laquelle un scientifique expose ses connaissances sur la méthanisation. Elle aurait été retransmise ce même soir dans les mêmes conditions, pour information complémentaire des auditeurs et aurait duré 8 mn .

La réponse de Monsieur le Maire a été : «[...] *Un conseil municipal n'est pas le cadre adapté pour que plusieurs parties débattent devant les élus.*

Pour cela le cadre réglementaire est la tenue d'une réunion d'information publique où chaque partie peut exposer son point de vue et les confronter.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, la municipalité n'est pas autorisée à organiser une réunion d'information publique.

Toutefois, vous pouvez prendre l'initiative de participer ou d'organiser des réunions dans le cadre privée, dans le respect des protocoles sanitaires.

En ce qui concerne le conseil municipal du 17 mars prochain, j'ai avec mes équipes décidé de le rendre accessible au plus grand nombre de citoyens en le diffusant en direct via un "Facebook live" depuis la page Villerealinfos. [...] Pour permettre une meilleure participation, nous pourrions poser les questions que les participants au Facebook live nous poseront. Un élu du conseil aura un rôle de modérateur pour garantir la bonne tenue des interactions. »

Source : mail de Monsieur le Maire à l'Association Bien Vivre à Villeréal, le vendredi 12 mars 2021 à 19:14, en réponse à la demande de diffusion d'un point de vue scientifique complémentaire.

- **L'égalité de traitement**

L'égalité de traitement entre les parties concernant la diffusion des informations et les conditions d'un débat contradictoire sur le choix des Villeréalais quant à leur avenir ne nous semble vraiment pas respectées. Nous ne comprenons pas l'intérêt de ce projet pour Villeréal, au regard des nuisances et des risques subis. Nous souhaitons en débattre démocratiquement.

- **La demande de respect des conditions du débat démocratique** de nombreux Villeréalais. C'est pourquoi l'Association Bien Vivre à Villeréal sollicite **une prolongation de la consultation publique** au-delà de la date butoir du 6 avril, et plus précisément : au-delà de la fin de l'état d'urgence, afin que l'on revienne à des conditions d'exercice démocratique acceptable.

Par ailleurs, Monsieur Le Préfet, nous sollicitons de votre haute bienveillance **une audience** afin de vous exposer plus précisément la situation que nous vivons.

Nous, représentants de l'Association « Bien Vivre à Villeréal », vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Jean-Luc PATRIE et Véronique DELCAYROU-SACRÉ, Co-Présidents

Marie-Andrée PAJOT, trésorière

Monique DAEMS, secrétaire